

# Italie



Capitale	Rome
Langue(s)	Italien
Monnaie	€uro
Superficie	302 072 km <sup>2</sup>
Population	60 494 785 habitants
Densité de la population	200.27 habitants / km <sup>2</sup>
PIB (2018)	2 073.902 Mrd \$
Parc automobile en 2016	42.862.046
Longueur du réseau routier	487 700 kms
Nb de véhicule pour 1000 habitants	708
Fuseau horaire	GMT + 1
Nombre de tués sur la route en 2017	56 pour un million d'habitants

## L'EXPERTISE AUTOMOBILE EN ITALIE

L'assurance obligatoire en Italie remonte à 1969.

Des organisations locales d'experts existaient déjà avant cette période en Italie.

En 1969, elles se sont rassemblées pour former l'AICIS

Ensuite l'AICIS a entretenu des liens importants avec le monde judiciaire qui a pris part en 1972 à la conférence de l'AICIS. Pour la 1ère fois, le thème des dommages biologiques a été abordé en collaboration avec la revue technique spécialisée dans ce domaine et dans laquelle M Giovanni Leone a écrit, peu avant de devenir Président en 1971.

Jusqu'en 1992, la profession pouvait être exercée par n'importe qui, sans aucun titre. L'AICIS depuis 1969 a organisé de nombreuses réunions techniques et créé un examen d'accès à la profession.

En 1992, la loi 166/92 concernant les experts nationaux d'assurances a été votée.

Depuis lors, il est nécessaire d'avoir exercé pour passer un examen (Auparavant un examen écrit et ensuite un oral, aujourd'hui deux examens écrits). Depuis 1992, il n'est plus obligatoire de passer un examen pour être membre de l'AICIS mais plutôt fournir une copie de la preuve d'inscription sur la liste des experts nationaux d'assurance.

Depuis 2008, afin de passer l'examen d'entrée dans la profession, il faut avoir effectué deux premières années d'apprentissage attestées par un expert inscrit sur la liste.

Pour accéder à la profession, il faut avoir obtenu un diplôme de niveau secondaire supérieur (5 ans d'études secondaires supérieures soit un total de 13 ans de formation).

Sujets d'examen : physique, expertise quantitative, ingénierie, mécanique, droit des assurances, droit civil, droit criminel, photographie, méthodes de réparation, topographie, électrique et systèmes électroniques, accessoires, carrosserie, soudure, caractéristiques de la peinture, profil et réparabilité des métaux, acier allié et matériaux composites, droit maritime, nomenclature des véhicules, motocyclettes, camions, véhicules spéciaux, bateaux

L'AICIS organise des cours de formation au professorat et des cours intensifs sur des sujets spécifiques.

Il n'existe actuellement aucun système de contrôle qualité en Italie.

La loi n'évoque que de façon générale la nécessité d'actualiser ses connaissances et ne prévoit aucune obligation ou sanctions.

## Associations Professionnelles



*Dernière mise à jour  
17 / 09 / 2019*